AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP29-9-76007030

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 79 (23ème envoi de 1976) - 22 septembre 1976.-

CULTURES LEGUMIERES

- Traitement du sol avant une culture de melon :

Le moment est venu de préparer le sol des parcelles destinées à la culture du melon de l'année prochaine. Des producteurs, du Gers en particulier, ayant eu divers déboires cette année avec des ravageurs du sol : taupins, cloportes, etc ..., envisagent de traiter à l'aide d'un insecticide dès à présent, voulant profiter du labour profond de l'automne pour réaliser cette opération.

Avant d'envisager l'emploi de produits insecticides dans une terre, il est nécessaire de bien mesurer l'intérêt qui s'attache à cette pratique. En particulier, il y a lieu de s'assurer d'abord de la présence, puis de l'importance des problèmes qui sont posés.

Au cours des nombreuses visites de cultures des ingénieurs du Service de la Protection des Végétaux et d'après les renseignements fournis par nos correspondants et les techniciens locaux, il apparaît que ce sont les taupins ou "ver fil de fer" qui ont causé, en 1976, les dommages les plus importants et les plus fréquents.

Des dégâts plus localisés ont été imputés à une espèce de cloporte (Porcellio laevis Lats.) dans le Lectourois, principalement au voisinage de luzernières ; rares ont été les dégâts de la mouche des semis. La lutte contre celle-ci se plaçant au moment du semis, lors de la levée en ce qui concerne les cloportes, on ne doit penser actuellement qu'aux moyens de combattre les taupins.

Contre ces derniers ravageurs, le traitement généralisé à toute la surface du sol ne devrait être réalisé que dans les parcelles riches en larves : défriches de prairies permanentes ou temporaires, luzernières de plus de trois ans. Si la culture de melon est à réaliser sur un autre précédent cultural, on évitera ce traitement "en plein" qui risque de conduire à des perturbations de l'équilibre biologique qui pourrait se traduire par la pullulation de certaines espèces phytophages.

On emploiera un produit à base de lindane à raison de 1,500 kg de matière active à l'hectare. Cette substance présente l'intérêt de posséder une grande persistance d'action, avantage qui peut se révéler être un inconvénient pour le melon si l'épandage n'est pas effectué avec le plus grand soin pour éviter de trop fortes concentrations à certains endroits (recouvrement du passage de l'épandeur par exemple). Il y a lieu de rappeler que le melon est particulièrement sensible au lindane qui se montre phytotoxique sur les plantes aux doses normales d'emploi lorsque l'épandage est réalisé au moment ou peu avant le semis. Il convient donc que la dispersion de l'insecticide dans le sol soit parfaite.

Le produit sera appliqué en pulvérisation à raison de 500 litres de bouillie à l'hectare au minimum.

- Teigne du poireau :

On assiste actuellement à l'activité de très jeunes chenilles issues de pontes déposées par les femelles du vol qui a débuté dans la première décade du mois.

En conséquence, un traitement devrait être mis en place immédiatement.

Nous rappelons la liste des matières actives efficaces contre la teigne : azinphos (40 g/hl), bacillus thuringiensis (dose selon la spécialité), carbaryl (75 g/hl), chlorfenvinphos (40 g/hl), malathion (75 g/hl), méthidathion (30 g/hl), parathion éthyl (25 g/hl), parathion méthyl (40 g/hl), phosalone

.../...

P 102

(60 g/hl), tétrachlorvinphos (150 g/hl).

-=-

RESULTATS DES CONCOURS ORGANISES EN 1976
pour la détection des foyers primaires du Mildiou et du Black-rot de la vigne.

I.- M I L D I O U

SECTEUR N° 1

1er - M. Raymond ROUZIES, Canteperlic, 81600 GAILLAC.
2ème - M. Georges MALLE, St-Laurent, 81600 GAILLAC.

SECTEUR N° 2

1er - M. A. CARRIERES, 46800 MONTCUQ.
2ème - M. Armand BREIL, LIZAC, 82200 MOISSAC.

SECTEUR N° 3

1er - M. Bernard BONNECARRERE, 23 rue Ste Quitterie, 32160 PLAISANCE-DU-GERS.
2ème - M. J.C. BOURDIEU, Avenue de l'Armagnac, 32800 EAUZE.

SECTEURS N° 4, 5, 6 - NEANT.

SECTEUR N° 7

1er - M. Lucien AGUIE, Maravielle, 81400 CARMAUX.

SECTEURS N° 8, 9 - NEANT.

II.- BLACK-ROT

SECTEUR N° 1

1er - M. Yves MALET, St-Martin, 81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL.
2ème - M. Camille ESTABES, ST-URCISSE, 81800 RABASTENS.

SECTEUR N° 2

1er - M. Pierre NOUAILLES, Beausoleil, 82000 MONTAUBAN.

SECTEUR N° 3

1er - M. Pascal GOURRAGNE, Molié, 32100 CONDOM.
2ème - M. André GESSLER, PANJAS, 32110 NOGARO.

SECTEURS N° 4, 5, 6, 7, 8 - NEANT.

SECTEUR N° 9

1er - M. Henri AVALLON, St-Georges, 12140 ENTRAYGUES.

-=-

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-
C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.